

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 20 Mars 2014

Dix-sept membres du Conseil sur 24 étaient présents, une procuration a été enregistrée.

Membres désignés par Mme la Rectrice

Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE : IA-IPR de lettres, Directeur de la DAFOP
Monsieur Guillaume LION : IA-IPR d'histoire-géographie, Délégué Académique Numérique
Madame Anne DAUVERGNE : IA-IPR d'anglais, Co-doyenne
Monsieur Bruno HEIN : Proviseur du lycée Charles de Gaulle à Dijon

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Madame Elsa LANG RIPERT : PRCE, Directrice du département MEEF
Madame Claire CACHIA : Maître de Conférences, Directrice du département Centre
d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation
Madame Véronique PARISOT : Maître de Conférences, Directrice du département Diderot
Madame Jacqueline MOREAU : Maître de conférences, Directrice du département Sciences
de l'Éducation
Madame Séverine MILLOTTE : Maître de Conférences, LEAD
Monsieur Thierry HOHL : PRAG, Chercheur associé au centre Chevrier
Monsieur Max NOUBEL : Maître de Conférences en musicologie
Madame Marie-Geneviève GERRER : Maître de Conférences, Vice-présidente du conseil
d'administration
Monsieur Denis MEURET : Professeur des universités, IREDU
(Procuration Mme Séverine MILLOTTE jusqu'à 10 H)
Monsieur Denis LOIZON : Maître de Conférences en EPS

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

Monsieur Vincent BONNAIRE : Directeur du Pôle Education-Loisirs de l'Association des Pupilles
de l'Enseignement Public (PEP) de Côte d'Or
Monsieur Michel MORINEAU : au titre de l'Éducation populaire
Madame Odile GUERIN : Présidente régionale de la Fédération des Parents d'Élèves de
l'Enseignement Public (P.E.E.P.)

Membres invités

Monsieur Jean-Denis DETRAIT
Mme Sophie MORLAIX

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Election du Président du COSP de l'ESPE
- 2 - Présentation des formations portées par l'ESPE
- 3 - Présentation de la future licence EFEC
- 4 - Fonctionnement des Conseils de perfectionnement
- 5 - Présentation, rôle des chargés de missions de l'ESPE
- 6 - Master MEEF Economie-Gestion
- 7 - Questions diverses

Après s'être assurée du quorum, Mme Sophie MORLAIX, Directrice de l'ESPE, ouvre la première séance du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE de Bourgogne, accueille ses membres et leur propose de se présenter.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme Sophie MORLAIX rappelle brièvement le rôle et la composition du COSP.

Ce conseil doit travailler sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et va réfléchir aux activités de formation et de recherche de l'ESPE. Le COSP est un organe consultatif. Il va émettre un certain nombre de propositions qui seront soumises au conseil d'école. Il devra travailler en lien étroit avec les conseils de perfectionnement.

Le COSP comprend 24 membres répartis de la façon suivante :

- douze membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne
- douze personnalités extérieures :
 - six désignées par l'ancienne Rectrice,
 - six élues par le Conseil d'Ecole de l'ESPE.

1 - Election du Président du COSP de l'ESPE

Mme Sophie MORLAIX rappelle le rôle de la présidence du COSP tel que défini dans le règlement intérieur de l'ESPE (en cours de finalisation) et indique que le président du COSP travaillera en étroite collaboration avec la direction de l'ESPE.

2

"Le COSP élit son président parmi les 24 membres ayant voix délibérative, pour un mandat de cinq ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu.

Il préside les séances et anime les débats du COSP.

Si le président est indisponible pour présider une séance, il est remplacé par la plus âgée des douze personnalités de droit présentes, désignées par le président de l'Université de Bourgogne. En ce cas, elle est soumise aux mêmes obligations que le président en exercice pour la séance concernée."

Après avoir procédé à un appel à candidatures parmi les membres du COSP, M. Max NOUBEL se présente. Mme Sophie MORLAIX propose un vote à main levée.

Vote du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (17 votants au moment du vote) :

➤ 17 (dix-sept) voix pour

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE, Max NOUBEL, est réputé élu. Mme Sophie MORLAIX se propose de continuer de mener la séance. La présidence du prochain COSP sera assurée par M. Max NOUBEL.

2 - Présentation des formations portées par l'ESPE

Mme Sophie MORLAIX indique que l'ESPE de Bourgogne a été conçue comme un pôle regroupant 4 entités intéressées par les problématiques d'Education, de Formation, d'Enseignement et de Culture :

- ✓ L'IUFM devenu département MEEF (Métiers de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation)
- ✓ Le département des Sciences de l'Education
- ✓ L'IUP Denis Diderot
- ✓ Le CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et de l'Evaluation)

L'ESPE de Bourgogne est donc formée de ces 4 départements et porte les formations suivantes :

- Le département Sciences de l'Education porte une licence 3 en sciences de l'éducation (uniquement la 3ème année) et un master recherche en éducation M1 et M2.
- Le département Denis Diderot, spécialisé autour des questions d'ingénierie des métiers de la formation et de la culture, porte trois masters :
 - ✓ Conseiller Consultant Responsable Formation visant à la formation d'étudiants destinés à travailler dans les services de formation continue des entreprises
 - ✓ Ingénierie des métiers de la culture
 - ✓ Pilotage des systèmes éducatifs
- 3 ➤ Le département MEEF porte 2 mentions des masters :
 - ✓ MEEF Premier degré (Professeur des Ecoles)
 - ✓ MEEF Encadrement Educatif (CPE)

Il est à noter que les Masters MEEF Second degré (PLC/PLP), auxquels l'ESPE contribue grandement, sont portés par les UFR.

L'ensemble de ces formations regroupe à peu près 1 500 étudiants dont 900 inscrits dans les masters MEEF, en sachant qu'il y en a 450 dans le second degré porté par les UFR.

M. Denis LOIZON s'interroge sur le problème de l'inscription à la rentrée prochaine.

Mme Sophie MORLAIX signale que ce "problème" ne porte que sur les masters MEEF 2nd degré puisque pour le 1er degré et les CPE, les étudiants sont directement inscrits à l'ESPE. Sur l'université de Bourgogne, au mieux l'ESPE aurait les doubles inscriptions pédagogiques UFR/ESPE ce qui permettrait d'être plus réactif sur les flux d'étudiants et de fonctionner avec plus de visibilité. A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé que l'ESPE procède aux inscriptions du 2nd degré.

3 - Présentation de la future licence EFEC

La volonté ministérielle de faire disparaître la licence suspendue conduit à la fin de l'habilitation de la L3 Sciences de l'Education en juin 2015.

La mise en place de la licence EFEC en 3 ans permettra aux étudiants de travailler dès la L1 sur les problématiques Education - Formation - Enseignement - Culture et de se spécialiser progressivement. Le dossier d'habilitation de la licence EFEC doit parvenir au ministère pour décembre de cette année.

Une première réunion d'information en interne est prévue le 27 Mars. Elle permettra de faire une présentation générale, d'aborder les contraintes liées au coût, au volume d'heures (1 500 H au plus)... Ensuite, en partant du projet déposé en 2012, un groupe de travail va se mettre en place pour présenter une maquette réactualisée. Néanmoins, Il va falloir être très vigilant en terme de coût puisque la situation actuelle est moins favorable qu'il y a deux ans. En effet, une L3 et un DEUST proposés par l'IUP permettraient en plus de la L3 sciences de l'éducation d'être supports de financement pour cette licence en trois ans, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Guillaume LION exprime l'intérêt du Rectorat pour cette licence et souhaiterait contribuer à cette réflexion, notamment en ce qui concerne la dimension préprofessionnalisation, stage... en s'associant à la réunion.

Mme Sophie MORLAIX indique que cette réunion d'information est destinée aux collègues de l'ESPE. Toutefois, il est bien évident que le Rectorat sera tenu informé de la progression du dossier. La problématique de la préprofessionnalisation est chère à l'ESPE et cette licence permettra d'adapter un certain nombre de choses.

Mme Jacqueline MOREAU ajoute que dans le projet initial, la 1ère année était commune avec 5 ou 6 unités. La spécialisation débutait en 2ème année sur 1 unité et la 3ème année sur 2 unités. Il manquait seulement la dimension culture.

4

Mme Sophie MORLAIX précise que ce mode de fonctionnement permet aux étudiants de se rendre compte avant d'arriver en master ou au concours qu'ils ne sont pas forcément faits pour l'enseignement mais qu'il existe d'autres orientations possibles. Il permet également d'alimenter les différents masters de l'école.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique qu'il faudra rester vigilant et veiller à l'articulation de la passerelle. Les étudiants inscrits dans une L1 - L2 relevant d'une UFR classique devront avoir l'opportunité de rejoindre la troisième année de la licence EFEC.

Mme Jacqueline MOREAU pense que le nombre d'étudiants qui se réorienteraient vers cette Licence sera moindre. Jusqu'à présent, ils s'inscrivaient souvent par défaut dans d'autres disciplines, particulièrement en sciences humaines, pour revenir ensuite vers la L3.

Mme Marie-Geneviève GERRER note que les groupes en psycho-sociaux vont diminuer et qu'il va falloir intégrer ce paramètre dans les coûts.

Mme Jacqueline MOREAU rappelle que la licence actuelle est proposée à distance et est destinée à un public souvent engagé dans la vie active. Il faudra donc penser aussi à ces étudiants plus nombreux à distance qu'en présentiel.

4 - Fonctionnement des Conseils de perfectionnement

Dans le cadre réglementaire des ESPE, la constitution des Conseils de perfectionnement est prévue. Ils doivent permettre d'assurer la régulation et le suivi des différentes formations mises en place. Les textes rappellent que leur composition est arrêtée par le directeur de l'ESPE sur proposition du COSP.

A l'ESPE de Bourgogne, il a été décidé de créer douze conseils de perfectionnement qu'il va falloir former puis faire fonctionner :

- formation premier degré,
- formation second degré lettres
- formation second degré langues anglais, allemand, espagnol, italien
- formations second degré histoire-géographie, éducation musicale
- formation second degré mathématiques, sciences (sciences physiques et chimiques, sciences et technologie de l'industrie, sciences de la vie et de la Terre)
- formation second degré SES, économie-gestion,
- formation second degré documentation,
- formation second degré EPS,
- formation second degré conseillers principaux d'éducation,
- formation second degré adaptation scolaire aux situations de handicap,
- formation recherche en éducation
- formation éducation-formation
- formation ingénierie des métiers de la culture

5

Les objectifs sont les suivants :

- coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution.
- et surtout faire des propositions d'évolutions de formation en donnant des conseils et des recommandations qui seront transmises au COSP et soumises au Conseil d'école.

Chaque conseil de perfectionnement associe dans sa composition tous les acteurs concernés par la formation : des enseignants, enseignants-chercheurs, des responsables de formation, des représentants de l'académie, des organismes, associations ou entreprises qui sont partie prenante de la formation ainsi que des représentants des étudiants.

Chaque conseil de perfectionnement sera composé de 7 à 11 personnes réparties de la façon suivante :

- les co-responsables du/des parcours,
- le coordonnateur disciplinaire
- 1 à 6 enseignants et/ou enseignants-chercheurs et/ou formateurs de terrain intervenant dans la formation (disciplinaire et transversale),
- 1 à 2 représentants de l'académie de Dijon, des organismes ou entreprises directement concernés par la formation,
- 1 à 2 représentants des étudiants.

Des invités, reconnus pour leur expertise, peuvent y être associés. Il peut s'agir d'invités permanents ou ponctuels. C'est à chaque président de conseil de perfectionnement d'en décider.

Un courrier va être adressé à chaque porteur des différents masters pour mettre en place les conseils de perfectionnement. Les représentants de l'académie de Dijon vont également être contactés. Chaque porteur devra soumettre une liste de noms au COSP. Pour permettre aux collègues de travailler au plus vite dans ces conseils de perfectionnement, le COSP devra se réunir d'ici un mois et demi maximum pour arrêter ces listes.

Mme Elsa RIPERT souligne l'intérêt d'associer des chefs d'établissement dans ces conseils.

M. Guillaume LION ajoute que la diversité est nécessaire. Il est intéressant d'avoir à la fois des représentants des corps d'inspection, des formateurs, des enseignants de terrain, typiquement des tuteurs mais aussi des chefs d'établissement. Cependant, il va falloir faire des choix.

Mme Sophie MORLAIX signale qu'un nombre limité assure l'efficacité du groupe mais qu'il est toujours possible de participer en tant qu'invité.

M. Thierry HOHL s'interroge sur la représentation des étudiants dans ces conseils.

Mme Sophie MORLAIX précise qu'il ne s'agit pas d'élection. Chaque président décide de la manière de procéder, qui peut être un appel à candidatures, un tirage au sort...

Mme Marie-Geneviève GERRER évoque la nécessité de trouver une articulation entre les différents conseils de perfectionnement 2nd degré.

Mme Sophie MORLAIX rappelle que la constitution des conseils est la 1^{ère} étape. Ensuite, il faudra disposer d'outils communs, établir des grilles ou des référentiels. L'ESPE devra s'appuyer sur les compétences du CIPE, notamment Mme Cathy PERRET responsable de l'évaluation des enseignements à l'université, qui serait personne ressource.

Mme Claire CACHIA indique que ce n'est envisageable que si le CIPE dispose de moyens supplémentaires.

Dans la mesure où certaines préoccupations vont être communes, Mme Marie-Geneviève GERRER propose qu'un conseil de perfectionnement 2nd degré avec une partie commune et une partie spécifique en fonction des disciplines, se réunisse 2 fois par an pour faciliter la concertation.

Mme Sophie MORLAIX partage l'idée de regroupement des co-responsables. Ces réunions bi-annuelles permettraient de déterminer les lignes directrices communes. De cette façon, le CIPE interviendrait moins souvent. Néanmoins, chaque conseil devra se réunir au moins une fois pour faire remonter les problèmes.

M. Bruno HEIN demande comment a été arrêté le nombre de conseils.

Mme Sophie MORLAIX indique qu'une concertation avec les collègues du département MEEF a permis de dégager les regroupements disciplinaires qui leur paraissaient pertinents.

Mme Anne DAUVERGNE demande si la documentation a exprimé fermement le souhait de disposer de son propre conseil.

Mme Marie-Geneviève GERRER suggère de regrouper documentation avec lettres puisque le doyen d'UFR lettres est porteur de la maquette et qu'il y a une quinzaine d'étudiants.

Mme Sophie MORLAIX indique qu'il faudra demander l'avis aux collègues concernés mais qu'il est encore temps de modifier puisque le règlement intérieur n'est pas acté.

Mme Marie-Geneviève GERRER pense qu'il faudrait affiner le système et rendre obligatoire la présence d'un représentant des disciplines transversales ESPE souvent écartées par les composantes. Sans quoi, la structure UFR d'un côté, ESPE de l'autre va se reproduire.

Mme Elsa RIPERT souligne que l'équilibre s'imposera si la responsable des enseignements transversaux est présente aux réunions des co-porteurs. Par rapport à la composition des conseils, elle suggère d'indiquer "ET" ou bien "dont 1 enseignant formation transversale" plutôt que "et/ou enseignants-chercheurs".

Mme Sophie MORLAIX informe que Mme Lucie CORBIN est responsable des enseignements transversaux pour le département MEEF. Les masters MEEF 2nd degré sont portés par les UFR qui ont en charge le disciplinaire et l'ESPE les modules plus transversaux. Dans la composition prévue, il s'agit des enseignants des disciplines transversales. Il faudra donc être attentif à ce qu'elles soient représentées dans chaque conseil de perfectionnement.

M. Guillaume LION indique que le Rectorat partage ce souhait d'éviter la coupure UFR/ESPE.

7

Par rapport à la représentation de l'académie de Dijon, Mme Véronique PARISOT demande si Diderot est concerné.

Mme Sophie MORLAIX répond qu'effectivement Diderot ne l'est pas.

Mme Marie-Geneviève GERRER suggère un conseil de perfectionnement SHS : Lettres/Langues - Histoire/Géo - Musique - Documentation.

Mme Sophie MORLAIX craint que les personnes ne se sentent pas bien représentés.

M. Bruno HEIN demande quel va être le nombre de réunions.

Mme Sophie MORLAIX indique qu'une à deux réunions par an étaient prévues. Cependant, il ne faut pas être contraint par un chiffre mais plutôt prévoir une réunion dès lors que le président du Conseil de perfectionnement signale un problème. Le rythme des réunions sera donc variable.

M. Denis LOIZON s'interroge sur l'articulation avec les réseaux.

Mme Elsa RIPERT indique que cette réflexion sera menée après la mise en place des conseils de perfectionnement.

5 - Présentation, rôle des chargés de missions de l'ESPE

5 missions communes et transverses aux 4 départements ont été identifiées : la recherche, les relations internationales, la culture, les innovations numériques et la formation continue. Un appel à candidatures a été diffusé mi-février sur les 4 départements pour choisir les différents chargés de mission :

- Recherche : Séverine MILLOTTE (MEEF)
- Relations internationales : Jake MURDOCH (Sciences de l'Éducation)
- Culture : Max NOUBEL (MEEF)
- Innovations numériques : Lucie CORBIN (MEEF)
- Formation Continue : Dominique BOURGEON RENAULT (Diderot)

Il s'avère qu'il manque vraisemblablement une personne référente pour la communication de l'ensemble de l'école. Un appel à candidatures sera diffusé en ce sens.

M. Guillaume LION demande s'il faut envisager les chargés de mission comme interlocuteur privilégié.

Mme Sophie MORLAIX indique qu'il faut les considérer comme tels et qu'elle communiquera leurs coordonnées aux représentants du Rectorat.

M. Thierry HOHL invite également le Rectorat à transmettre un organigramme comportant les différents contacts, les coordonnées des chargés de mission...

8 Mme Anne DAUVERGNE souligne son intérêt pour les innovations numériques puisqu'au sein du Rectorat, la cellule CARDIE travaille sur l'expérimentation et l'innovation en lien avec le DAN.

6 - Master MEEF Economie-Gestion

Ce master 2nd degré était jusqu'à présent entièrement porté par l'UFR Sciences Economiques. Or, suite à une restructuration, ce master devait être porté par l'IAE. Cependant, il ne le souhaite pas, dans la mesure où les intervenants sont exclusivement de l'ESPE.

A titre exceptionnel, l'université a demandé à l'ESPE de porter ce master 2nd degré Economie Gestion à partir de la rentrée 2014. Il se décompose en 2 parcours et totalise 1 300 H. Il offre de nombreuses options avec néanmoins un nombre limité d'inscrits dans chacune d'elles. Ce master affiche un bon taux de réussite au concours. Il semblait donc délicat de le fermer et de l'abandonner.

C'est pourquoi, malgré la perte de la contrepartie financière pour les enseignements dispensés de 40 000 €, l'ESPE a accepté de le porter. Néanmoins, afin d'harmoniser le volume horaire avec celui des Masters MEEF (environ 800 H), un allègement horaire sous forme de regroupement a été demandé.

Mme Véronique PARISOT demande si ce master prépare au métier de l'enseignement en économie gestion et souligne l'intérêt de Diderot.

Mme Sophie MORLAIX répond qu'effectivement ce master forme des futurs enseignants et que l'IAE n'a pas vocation à former des enseignants. L'opportunité d'une mutualisation avec Diderot est à étudier.

M. Guillaume LION s'interroge sur le sens de la restructuration de l'UFR Sciences Economique et de Gestion.

Mme Marie-Geneviève GERRER informe que les IAE ne peuvent exister que s'ils sont fléchés en tant que tel. Or à l'uB, l'IAE, fondu dans l'UFR Sciences Economie Gestion et menacé de disparition, a préféré sortir de l'UFR pour être identifiable d'un point de vue national. L'UFR se retrouve alors avec très peu d'étudiants et va très probablement être fondu dans l'UFR Droit.

7 - Questions diverses

M. Vincent BONNAIRE intervient au titre de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public qui compte 1 600 employés pour un chiffre d'affaires de 60 M € et représente 80 % du secteur médico-social (Clos Chauveau à Dijon) et 20 % du secteur éducation-loisirs.

M. Vincent BONNAIRE trouve très important de maintenir cette dimension transversale au niveau des conseils de perfectionnement. Au cours d'échanges établis au niveau national, des modules communs, comme le développement de l'enfant par exemple, entre les éducateurs, les enseignants, les animateurs périscolaires sont envisagés.

Il intervient également au nom du CAPE (collectif des associations partenaires de l'école) qui travaille dans deux commissions, une sur les rythmes scolaires et une autre sur l'aspect formation qui se décline en 3 points :

- L'aiguillage pédagogique pour la réussite de tous les enfants : pour expliquer la manière de travailler aujourd'hui
- le développement des pratiques pro et la pédagogie du projet : l'idée est d'élargir le champs des possibles des collègues enseignants et leur apporter des outils.
- l'enseignant, acteur du territoire : la mise en oeuvre du principe de l'éducation au sein des quartiers, de la commune selon l'environnement.

M. Denis LOIZON l'interroge sur le public concerné par le parcours de formation.

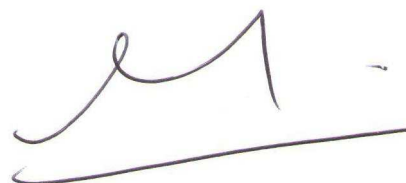
M. Vincent BONNAIRE répond qu'il s'agit d'enseignants. Ces thèmes ont été abordés en décembre lors de journées nationales et concernaient les enseignants, les éducateurs de l'IRTES ainsi que des associations qui forment les animateurs.

Mme Sophie MORLAIX souligne qu'une intervention dans les masters et même en licence serait intéressante.

Date du prochain COSP : le Mardi 7 Mai 2014 à 9 H 00

La séance est levée à 10 H 30.

La Directrice de l'ESPE



Sophie MORLAIX